



Bulletin n° 132

LE MOT DE VOTRE PRESIDENT

Chers amis, Chers colotis,
Patrick BILLION, qui avec beaucoup de charisme, a assumé la présidence à 14 reprises, souhaitait passer le relai.

Etant donné qu'une ASA ne peut fonctionner sans président, j'ai accepté d'être l'unique candidat et ai été élu. Ma volonté est d'œuvrer au mieux pour le bien de notre Domaine et ses colotis.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis conseiller juridique à la retraite, docteur en droit de l'université de Louvain en Belgique. Vous avez donc un président Belge mais qui est domicilié à La Croix Valmer et y vit à l'année avec son épouse.

J'ai la chance d'être bien entouré par 11 syndicats motivés et compétents et je remercie tout particulièrement Patrick Billion, qui reste aussi actif que précédemment ainsi que Carole, notre attachée de direction, qui a une expérience irremplaçable des dossiers de notre ASA. Comme vous le savez, tous nos syndicats sont bénévoles et œuvrent au mieux.



SECURITE INCENDIE

Nous entendons continuer à entretenir de bonnes relations avec la Mairie de La Croix Valmer mais, à notre grand regret, pour défendre les intérêts des colotis, nous avons été contraints d'introduire le 21 mars 2023 un recours en contentieux, afin d'obtenir l'annulation des dispositions contenues dans la délibération du conseil municipal du 15 Septembre 2022.

Nous contestons le fait qu'elle veuille nous faire supporter les frais pour les travaux nécessaires de mise à niveau ou renforcement des canalisations d'eau.

Pour rappel, nonobstant les textes légaux cités dans le procès-verbal de notre dernière assemblée, la Mairie soutient que ces frais incombent aux lotissements privés alors que la DECI est un service public qui n'appelle pas de discrimination public/privé.

Monsieur le Maire a persisté dans cette voie en approuvant le Schéma Communal DECI, qui distingue dans sa version définitive présentée en réunion publique le 12 Septembre 2023 les travaux incombant, soit disant, au secteur « privé » et ceux incombant au « public », en contradiction avec ce qui est écrit dans le référentiel national DECI et la législation en vigueur. En outre, pour le secteur public Monsieur le Maire planifie la réalisation des travaux nécessaires pour la mise aux normes des canalisations et la pose de Points Eau Incendie (PEI) supplémentaires sur une période de dix ans, inconcevable avec les risques d'incendie

reconnus, dans ce même Schéma Communal DECI qui fait apparaître de nombreuses zones à risque « très élevé ».

En conséquence en décembre 2023, notre avocat a de nouveau introduit un recours contentieux contre l'arrêté municipal du 24 octobre 2023, approuvant ce schéma communal.

En effet, le tableau récapitulatif de ce document fait apparaître une somme de 283 678 € HT pour les travaux à charge de notre lotissement. Cette somme importante inclut la fourniture et la pose de bornes d'incendie qui, selon le règlement départemental du VAR joint à l'arrêté préfectoral du 8 Février 2017, incombe au privé ce que nous n'avons pas contesté et le renforcement des conduites qui, lui, relève du Service public.

Ce recours est fait conjointement avec 14 autres lotissements de La Croix Valmer.

Parallèlement un deuxième courrier a été envoyé au nouveau Préfet pour solliciter son intervention auprès de Monsieur Le Maire de La CROIX VALMER, afin d'obtenir le retrait des dispositions contenues dans l'arrêté municipal du 24 octobre 2023 (qui valide le susmentionné Schéma Communal DECI).

Jean-Louis Darnis et Patrick Billion ont apporté une aide précieuse dans ce dossier.

Concernant la sécurité incendie dans notre domaine :

- 3 poteaux incendie ont été installés : impasse/avenue de Neptune, impasse Magali/avenue Souleïado, impasse des Coccinelles/avenue Mireio.
- Un PEI à l'angle de l'avenue du boulevard des Fifres et de l'impasse des chênes sera installé et alimenté par des conduites conformes début 2024. Un coloti, désireux d'une obtention et d'une réalisation rapides de son permis, s'est engagé à faire l'avance de la part normalement affectée à la commune.
- Pour les secteurs, internes à Barbigoua, que nous avons identifiés comme à la fois manquant de PEI et nécessitant un renforcement des canalisations, le schéma communal confirme notre étude mais omet, à notre avis, un secteur : Av des Gabiers ; par contre il n'apporte pas de solutions.
- Pour le manque de débit d'eau dans les PEI alimentant l'avenue des Gabiers et l'avenue de l'Horizon une étude technique DECI a été réalisée. Elle fait clairement apparaître que le problème se situe au niveau des Rochers Blancs.

N'oubliez pas que la sécurité incendie passe d'abord par le respect des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) par les colotis ! Elles ont été détaillées dans le procès-verbal de la précédente assemblée. Les respecter renforcera notre position auprès de la commune.

REVISION DU PLU

Lors de la réunion publique tenue le 27 Juillet 2023, le Maire nous avait fait part de son souhait de mettre en place la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en fin d'année 2023, après l'approbation du modificatif N° 1 du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). La version du PLU en vigueur date de 2007. Elle a été suivie de révisions mineures ultérieurement.

Effectivement, une première commission extra-municipale a eu lieu en fin d'année 2023. Il est prévu une concertation publique en début d'année et une enquête publique dans le deuxième semestre 2024.

Il nous faudra donc être très vigilant sur ce document, qui spécifie toutes les règles de droit public que doivent respecter les demandes de permis de construire. En effet, lors de l'enquête publique, le 15 Mars 2023, préalable à l'approbation du SCOT, est apparu un trait qui marque la limite des Espaces Proches du Rivage. Il se situerait au dessus du Domaine de Barbigoua.

SECURITE ROUTIERE

Depuis la dernière assemblée annuelle ont été réalisés les travaux suivants : pose de deux miroirs, Av de la Rivière et Av des Ephémères ainsi que le marquage sur route « 30 km/h ». D'autres mesures sont à l'étude.

D'ici l'été seront installés de nouveaux éclairages : l'intersection Gabiers/Belvédère et l'intersection Souleïado/Magali. Tous nos efforts seront déployés pour trouver des installations qui ne créent pas de nuisances lumineuses aux riverains.

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, nous avons prévu un éclairage solaire des entrées/sorties de l'Avenue de la Daurade, sur le Bd de Provence. C'est en faisant des démarches auprès de Mme HURAUT, 2ème adjointe, que nous avons appris que les services techniques prévoient l'éclairage du Boulevard pour 2024.

VOIRIE & RESEAUX

Pas de réalisations spéciales depuis l'assemblée. Les appels pour les travaux de 2024 sont sur les rails. Une étude complète de nos voies et des abords a commencé. Un premier rapport, pour une voie, est finalisé. Nous voulons faire en sorte de nous passer d'un bureau d'étude, très couteux.

Le budget 2024 initial pour la voirie et réseaux est établi à 47 876,29€.

ESPACES VERTS

Suite à l'appel d'offre effectué pour les années 2023/24/25, c'est la société SERPE qui a été retenue pour assurer l'entretien des espaces naturels du domaine.

Dans ce contexte, la totalité des espaces verts, soit environ 26 Ha, a fait l'objet d'un débroussaillage. En outre, de nombreux arbres secs, tombés ou dangereux ont été éliminés, Les dépenses se sont élevées à 45 366 euros.

La campagne pour l'année 2024 s'inscrit dans la continuité de 2023, à savoir une repasse totale au sol et bien entendu l'abattage des arbres en tant que de besoin.

L'objectif est de commencer les travaux de débroussaillage à compter du mois d'avril, ceci afin d'éviter une repousse de végétaux trop importante avant la saison estivale. Compte tenu du niveau d'inflation et des surfaces à traiter, le budget 2024 initial voté par le conseil pour les espaces verts est de à 55 000 euros.

CAHIER DES CHARGES

Nous avons proposé en 2015 une nouvelle version de notre cahier des charges. Nous avons été retoqués pour deux articles par les services de l'urbanisme. Nous allons à nouveau étudier une mise à jour de ce document.

Notre actuel cahier des charges demeure en application et doit être respecté.

Nous effectuons régulièrement des rappels aux colotis qui ne sont pas en règles, notamment concernant les clôtures et végétations en bordure de leurs propriétés.

APPEL AUX CANDIDATURES POUR NOTRE SYNDICAT

Nous sommes toujours en recherche de bénévoles pour être membre du conseil syndical.

Si vous êtes résidents, de préférence à l'année, si vous avez quelques compétences, de la motivation et de la bonne volonté, n'hésitez pas à vous faire connaître, vous serez les bienvenus. L'ambiance est bonne et sereine.

CAUTION TRAVAUX

Devant l'augmentation de gros travaux de démolition/construction, le conseil syndical, dans sa réunion du 06 octobre 2023, a décidé de porter le montant de la caution travaux à 5 000 euros.

Le montant demandé pour couvrir les **frais d'usure** accélérée de la voirie passe de 300 à 500 euros.

TRI SELECTIF ET DECHETS VERTS

Nous constatons encore trop des désordres dans les locaux Poubelles. Nous vous rappelons que seuls les déchets ménagers, bouteilles de verre, cartons (pliés afin de réduire le volume) et autres plastiques peuvent être déposés dans ces locaux, vos autres déchets doivent être déposés dans les déchetteries (Deux déchetteries à votre disposition : Cavalaire à côté du cimetière et l'autre à la Croix Valmer, route du Brost). Toutes deux sont gratuites. Merci pour votre contribution.

MARCHE ECO-CITOYENNE

Afin de contribuer à l'embellissement de notre domaine, l'ASA organisera une journée de marche éco-citoyenne le SAMEDI 18 mai 2024. Rendez-vous au bureau de l'ASA à 9h30. Merci de bien vouloir vous inscrire au secrétariat.

BUDGET PRIMITIF 2024

Cette année, le budget a été augmenté de 5% sur la redevance au m². Elle passe à 0,353 euros. Le fonds routier continue à être prélevé, comme il a été décidé lors de l'assemblée générale de 2016. La contribution spéciale espaces verts de 50 euros par lot a été supprimée pour cet exercice 2024. La recette totale votée pour ce budget primitif s'élève à 286 756,73 euros. Vous trouverez ci-joint la répartition de ce budget primitif 2024.



A tous, le conseil syndical et moi-même, vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

A.S.A. BARBIGOUA

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CPTES	DESIGNATION	Budget 2023	Budget 2024
60611	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU)	300,00	350,00
60612	FOURNITURES NON STOCKABLES (EDF)	5 000,00	5 000,00
60622	CARBURANT	2 400,00	2 400,00
60632	FOURNITURES PETIT ÉQUIPEMENT	500,00	500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	700,00	700,00
	TOTAL	8 900,00	8 950,00
611	CONTRAT PRESTATIONS SERVICES	800,00	900,00
613	LOCATION (SALLE A.G.)	200,00	200,00
613	LOCATION (PHOTOCOPIEUR)	3 200,00	3 600,00
61521	ENTRETIEN TERRAINS	84 600,00	55 000,00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	500,00	500,00
615231	ENTRETIEN VOIRIE	22 151,87	47 876,29
615231-2	FONDS DE RESERVE FONDS ROUTIER	78 969,22	79 045,44
615232	ENTRETIEN RESEAUX E.U / E.P.	23 000,00	8 000,00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	500,00	500,00
61558	ENTRETIEN BIENS MOBILIERES	600,00	600,00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	5 000,00	5 000,00
	TOTAL	219 521,09	201 221,73
622	REMU. INTERMEDIAIRES/HONORAIRES	3 000,00	2 500,00
622	REMU. INTERMEDIAIRES/HONORAIRES AVOCATS	5 000,00	5 500,00
623	PUBLICITE - PUBLICATIONS	150,00	150,00
625	DEPLACEMENTS - RECEPTIONS	500,00	500,00
626	FRAIS AFFRANCHISSEMENT	1 800,00	1 500,00
626	FRAIS TELECOMMUNICATION	1 000,00	1 200,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	50,00	0,00
6281	COTISATIONS DIVERSES	250,00	310,00
6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX	1 000,00	1 000,00
	TOTAL	12 750,00	12 660,00
631	IMPOTS - TAXES (TAXE SUR SALAIRES)	2 700,00	2 700,00
635	IMPOTS - TAXES (TAXE FONCIERE)	4 750,00	5 000,00
635	IMPOTS - TAXES (TAXE D'HABITATION)	850,00	800,00
	TOTAL	8 300,00	8 500,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE (SALAIRES)	25 500,00	26 000,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE (PRIMES)	2 500,00	2 500,00
6450	CHARGES S. SOCIALE - PREVOYANCE (URSSA)	16 000,00	17 000,00
6450	CHARGES S. SOCIALE - PREVOYANCE (RETRA)	3 500,00	3 500,00
6450	CHARGES S. SOCIALE - PREVOYANCE (ASSED)	1 500,00	1 500,00
6470	AUTRES CHARGES SOCIALES (MED. DU TRAVAI)	250,00	250,00
	TOTAL	49 250,00	50 750,00
65311	INDEMNITES DE FONCTION	4 635,00	4 635,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	0,00
6588	CHARGES GESTION COURANTE	0,00	10,00
	TOTAL	4 635,00	4 645,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	0,00	0,00
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	10,00	30,00
	TOTAL	10,00	30,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEUR	0,00	0,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	20,00	0,00
	TOTAL	303 386,09	286 756,73

BUDGET PRIMITIF 2024**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CPTES	DESIGNATION	Budget 2023	Budget 2023
1641	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	0,00	0,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00
2183	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00

TOTAL GÉNÉRAL**303 386,09 €****286 756,73 €**